

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Contexte

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) existent depuis 2007.

Elles ont pour principal objectif l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, de l'attractivité des zones sous-denses et le maintien des services publics de santé de proximité.

Créées par la loi de financement de la Sécurité sociale du 19 décembre 2007, les MSP sont des « lieux de regroupement des professionnels de santé assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales ».

Les objectifs :

- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé
- Améliorer la qualité de la prise en charge des patients
- Favoriser la prévention et la promotion de la santé
- Favoriser l'accès aux soins des publics vulnérables

Rôle du pharmacien

Encadrement et formation :

- Gère et manage l'officine et son équipe (pharmaciens adjoints, préparateurs, étudiants, secrétaires...)
;
- En qualité de maître de stage, encadre et forme les étudiants en pharmacie;
- Accueille et forme les apprentis préparateurs en pharmacie.

Un acteur privilégié du parcours de soins du patient :

- Propose au patient un suivi pharmaceutique (Dossier Pharmaceutique, Dossier Patient de l'Officine) ;
- Contribue avec les autres professionnels de santé à un accompagnement personnalisé du patient (éducation thérapeutique, etc.) ;
- Répond aux attentes du public en matière de santé : disponible sans rendez-vous, il joue un rôle majeur dans les soins de premier recours (conseil pharmaceutique et/ou orientation vers d'autres professionnels de santé si nécessaire) ;
- Participe aux actions de santé publique, de prévention et de dépistage ;

Un professionnel garant de l'accès aux soins de proximité :

- Assure la continuité de l'accès aux médicaments 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ;
- Garantit en toute circonstance un bon accès au médicament en gérant les achats, la sécurité, les stocks et le respect des règles de conservation des médicaments.

Les bonnes pratiques de dispensation de la dispensation :

- Assurer la dispensation et le bon usage du médicament à usage humain et vétérinaire et des dispositifs médicaux ;
- S'assurer de la bonne compréhension du traitement par le patient ;
- Réaliser des adaptations galéniques, posologiques et des préparations magistrales et officinales ;
- Contribuer aux dispositifs de sécurité sanitaire (pharmacovigilance, matériovigilance, alertes sanitaires, retraits de lots...).

Conseils pratiques

Pourquoi intégrer une maison de santé ?

Définition

Une maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) est un regroupement de professionnels de santé de soins primaires (du premier recours, éventuellement du second recours) d'une même zone géographique, et autour d'un projet de santé commun.

Pour aller plus loin

APMSL : Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire

Tel : 02 28 21 97 35 – Mail : contact@apmsl.fr – Site : <https://www.apmsl.fr/>

N'hésitez pas également à contacter les Directions Territoriales de l'**Agence Régionale de santé** (ARS) :

- DT Loire Atlantique : 02 49 10 40 00
- DT Maine-et-Loire : 02 41 25 76 11
- DT Mayenne : 02 49 10 48 00
- DT Sarthe : 02 44 81 30 13
- DT Vendée : 02 72 01 57 16